**REGLEMENT Concours VS / Arka**

**ARTICLE 1 : DEPOT DES CANDIDATURES**

La présélection est ouverte à tous les groupes de France. Un jury, composé de membres de la rédaction de VS-webzine.com, sélectionnera le groupe gagnant sur les critères suivants :
- Qualité des compositions
- Qualité de l'enregistrement,
- Qualité de l'artwork.

**La date limite des dépôts de candidature est fixée au 30 juin 2016.**

Les groupes devront faire acte de candidature par email à l’adresse **concoursarkavs@gmail.com** en fournissant les informations suivantes :

1. Une biographie contenant un historique des albums/démos/eps et une présentation de la formation (line up).

2. Un projet promotionnel précis incluant :
- les sites/outils déjà déployés pour assurer la promotion du groupe,
- les partenariats effectués dans le cadre de concerts/manifestations,
- l'usage qu'il compte effectuer des 500 CD promotionnels.

3. L’adresse du profil Facebook/Twitter et/ou site Bandcamp proposant en écoute au moins 2 compositions originales et récentes.

4. Une adresse postale valide / une adresse e-mail valide / un numéro de téléphone valide (ces informations resteront confidentielles).

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse email suivante : concoursarkavs@gmail.com avec comme Sujet : Concours ARKA DESIGN / VS Webzine – Candidature NOM DU GROUPE

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.
Le groupe dont la candidature aura été retenue sera contacté par mail.

**ARTICLE 2 : LES ECOUTES et LA SELECTION**

La sélection sera effectuée par le jury de VS-webzine composé de membres de la rédaction.
Elle se basera sur la qualité des compositions, la mise en place de la musique, de la qualité de la production et d'un éventuel coup de cœur.

Les délibérations auront lieu à huit clos, les décisions seront souveraines et sans appel. Les groupe sélectionné sera prévenu par mail et sera annoncé sur VS-webzine. Les membres organisateurs se réservent la possibilité d'opérer toute modification nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif.

**Le groupe retenu disposera de six mois à date du verdict pour bénéficier de son gain.**

**ARTICLE 3 : CLAUSES DE DISQUALIFICATION**

Tout membre ou groupe inscrit dont le nom, style, ou tout autre caractéristique constituerait une atteinte flagrante à l'intégrité d'une personne ou d'un groupe de personnes (propos racistes, homophobes, antisémites, etc.), sera automatiquement disqualifié sans accord préalable. Nous ne tolèrerons AUCUN débordement de ce genre.

Tout message du même type que cité ci-dessus, quel que soit l'endroit où il est posté (forum, chat, etc.), ou toute tentative de Spam, entraînera l'exclusion automatique de son auteur.

**ARTICLE 4 : DONNEES PERSONNELLES**

Les données collectées au travers des dossiers ne seront pas communiquées, ni cédées à des tiers. Conformément à la législation en vigueur, nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978).

 **ARTICLE 5 : SACEM**

En tant que groupe, le fait de diffuser vos œuvres (musicales ou autres) vous expose évidemment au risque de plagiat, d'autant plus si vous ne les avez pas déposé auprès de la Sacem ([http://www.sacem.fr](http://www.sacem.fr/)). VS WEBZINE se dégage de toute responsabilité quant à une éventuelle copie/utilisation de vos œuvres à votre insu par un tiers. Vous êtes libres de ne pas diffuser vos œuvres.